L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 21 MARS 1888.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de meubles de ménage de valeur. Ameublement de salon en peluche, ameublement de chambre à coucher, chaises noyer et rotin, berceuses, tables carrées, tables à extension et table avec marbre, lits français, tapis, matelas et ressorts, réfrigérateurs, store de salon, stove à gaz, portraits, faïence et verrerie, literie, une batterie galvanique, etc., dans l'affaire ci-dessus.

Mme Jane Bogar vs A. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,810 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 31 mars 1888, à 10 A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Au local No 138 rue Quatrième.

Un lot de meubles de ménage assortis, meubles divers, etc., selon un inventaire en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

20 mars—

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Camors & Cie., vs Cazaux & Sentilles et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No. 7566—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Bernard Barthe à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet No 60, borné par les rues Chippewa, Fulton, Troisième et Quatrième. Le dit lot est désigné par le No 5 et mesure 28 pieds 2 pouces de face à la rue Fulton et 28 pieds 2 pouces de largeur sur la ligne du fond et 116 pieds 7 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne qui divise ledit lot No 5 du lot No 4 et une profondeur de 116 pieds 2 pouces sur l'autre ligne qui divise le lot No 5 du lot No 6, conformément à un plan fait par B. Buisson, voyer, le 5 mars 1882, déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville.

Acquis par Bernard Barthe de Otto Manske, le 12 mars 1868, par acte passé pardevant J. Cohn, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau de transfert, livre 93, folio 664.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme la propriété de Bernard Barthe.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

20 mars—20 27—avril 3 10 17 et 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lucien Baron vs Emile R. Chevalley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 23,244.—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 17 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, située dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 59, nouveau plan, borné par les rues Valence, Cadiz et Water et le Fleuve, mesurant cent vingt pieds de face à la rue Water, la même façade au Fleuve, deux cent vingt pieds sur la ligne qui le sépare avec la balance du dit îlet, la même face de sur la rue Cadiz; ensemble avec droits d'accès sur la devanture.

Acquis par E. R. Chevalley par acte en partage avec John T. Michel, conformément à un acte passé pardevant E. Commagère, notaire en cette ville, en date du 31 décembre 1870, dûment enregistré au bureau des transferts livre 98, folio 310.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

15 mars—15.22.29—avril 5.12.17

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Camors and Co. vs. Cazaux & Sentilles & als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 7,566 —En vertu d'un alias writ de fieri facias contre Bernard Barthe à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, aux enchères publiques, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Robin et Terpsichore, formant le coin des rues Magazine et Robin, et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur et façade de cent vingt huit pieds à la rue Robin.

Acquis par Bernard Barthe de Mme Catherine Baltz le 8 mai 1873, par acte passé pardevant R. J. Ker, ancien notaire en cette ville, enregistré au bureau des transferts, livre 101, folio 760.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Bernard Barthe.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

20 mars—20 27—avril 3.10.17.21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Compagnie d'Assurance du Peuple (Succession de Ernest Pragst, pledgee) vs Mme Mary A. Abbott et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 19,590—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les nombres Trois, Quatre, Cinq, Six et Vingt-six de l'îlet No douze, borné par les rues Tonti, Palmyre, Miro et Gasquet, anciennement Jackson. Les lots Trois, Quatre, Cinq et Six mesurent chacun vingt-sept pieds un pouce de face à la rue Gasquet sur cent cinq pieds deux pouces et trois lignes de profondeur et le lot No Vingt six mesure vingt-sept pieds de face à la rue Miro sur cent soixante-deux pieds six pouces de profondeur d'après un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté le 16 juillet 1853, déposé au bureau de P. C. Cuvellier, ex-notaire, conformément à un acte daté le 10 octobre 1853.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

28 fév—28—mars 6.13.20 27.31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association of New Orleans vs. Leon Capas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,952—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 avril 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 8 ze, dans l'îlet désigné par le No municipal 517, borné par les rues Poydras, Galvez, Perdido et Johnson. Le dit lot touche au lot No 10 et mesure vingt-huit pieds de face à la rue Galvez, le même nombre de pieds dans la ligne du fond, sur une profondeur de cent trente-deux pieds trois pouces cinq lignes, conformément à un plan déposé au bureau de A. J. Villeré, notaire, comme plan No un.

Acheté par le défendeur des demandeurs par un acte pardevant M. T. Ducros, notaire, le vingt troisième jour d'octobre 1886. Titre enregistré au Bureau des Aliénations, livre 126, folio 351.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 mars—13 20 27—avril 3 10 14

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente positive pour effectuer un partage entre les héritiers de feu Neuville Bienvenu.

Deux élégantes résidences de famille rue Bourbon Nos 319 et 321, près de la rue de l'Esplanade, en parfait ordre.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles, Nos. 72 et 74, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, Dauphine et Esplanade, désigné par la lettre A. Lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Bourbon, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces. Ensemble une très jolie résidence de famille ayant au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, deux beaux salons avec porte à coulisse, salle à manger, cuisine et deux chambres à domestique, magnifiques cheminées en marbre dans les salons et la salle à manger; à l'étage supérieur cinq chambres à coucher, chambre à bain, balcon sur la façade, cour briquetée, lieux d'aisance, haut et bas, citerne, hydrant, banquette en pierre plates, gaz dans toute la maison avec lustres.

2° Un autre lot de terre attenant au lot ci-dessus décrit, désigné par la lettre B, mesurant 31 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Bourbon sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble, la belle résidence, ayant au rez-de-chaussé un grand corridor d'entrée, salon double avec porte à coulisse, salle à manger, cuisine et deux chambres à domestiques, cheminées en marbre dans les salons et la salle à manger. Au premier, cinq chambres à coucher et cabinet, chambre à bain, balcon sur la façade; cour briquetée lieux d'aisance haut et bas, citerne, hydrant, banquette en pierres plates.

Gaz dans toute la maison avec lustres, à l'exception du lustre de la salle à manger qui appartient au locataire.

La propriété premièrement décrite est vendue sujette à un bail expirant le 30 septembre 1888 à raison de $45 par mois.

La seconde propriété est vendue aussi sujette à un bail expirant à la même époque à raison de $50 par mois.

Les personnes en quête d'une bonne affaire (bargain) sont priées de ne pas manquer cette occasion attendu que les propriétés **seront vendues sans aucune réserve.**

Pour plus de détails se référer au plan maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons à la convenance des héritiers, portant 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur le prix de vente.

17 mars—

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Groceries, vins, liqueurs, comptoirs, installations, etc.

Edward J. Saal vs. ses créanciers,

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,449—En vertu d'un ordre de vente daté du 9 mars 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 21 mars 1888, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local Nos 249 et 251 rue North Poydras—

Un grand assortiment de groceries fines et pour familles, vins, whiskies, liqueurs, comptoirs, installations, balances, divers, etc., d'après un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Aussi, un wagon de groceries.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Et Syndic provisoire dans l'affaire ci-dessus.

10 mars—10 14 17 21

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Louis Charles André Billaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,608—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Paul André Billaud, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

20 mars—20 24 29

Succession de Wm. H. Foster et Virginia V. Pettit sa femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,568—Division B—Attendu que George E. Foster a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Wm. H. Foster et Virginia V. Pettit, sa femme, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

20mars—20,24.29

Succession de William Gay.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,527—Division D—Attendu que Wm F. Mellen a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Gay, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

15 mars—15 20 24

Kursheedt & Bienvenu vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 22,836—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Bertrand Beer, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

16 mars—16 21 27

Succession de T. L. Cheevers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,456—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John A. Cheevers administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

15 mars—15,20,24

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Paul Pizzini vs ses créanciers—No. 23,365—Division A—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Paul Pizzini soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, le MERCREDI, 28 mars 1888, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que H. H. Bryan soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 23 février 1888.

Signé: A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme.

Jas. D. Rankin, Député Greffier

24 fév—3f au 28 mars

Succession de Sarah J. Goodrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,550—Division—Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Sarah J. Goodric, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

17mars—17, 22, 25.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le contenu d'un magasin de chaussures, meubles et autres effets.

Succession de Philip Schaefer.

No 23,150—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MERCREDI, 21 mars 1888, à 11 a. m., au local No 63 rue Patterson, Alger, 5me District, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1888, il sera vendu à l'encan—

Le fonds du magasin de chaussures bien assorti, étagères, vitrines, etc., et un lot de meubles de maison et autres effets. Le tout conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.

8mars—8 11 17 21.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence élégante de feu Alfred Penn,

No 2 rue South, face à la Place Lafayette, entre Camp et Church, à l'encan, à des conditions libérales.

Succession d'Alfred Penn.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — No 3,851.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur.—Bureau: No. 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 21 avril 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 19 mars 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir—

La résidence en briques à trois étages, admirablement située, No 2 rue South, dans l'îlet borné par les rues Camp, Girod, Church et South. Le terrain mesure, à peu près, 50 pieds de face sur chacune des rues South et Girod, sur une profondeur de 150 pieds, s'étendant au travers d'une rue à l'autre.

Cette maison de résidence qui a été bâtie par feu M. Penn pour en faire sa demeure élégante et permanente, elle est donc parfaite sous le rapport de la distribution et le fini des pièces, qui réunissent solidité et confort. Au premier étage, il y a deux vastes salons, une spacieuse salle à manger, un grand corridor, cuisine, office, une blanchisserie, écurie pour voiture à l'arrière, quatre belles chambres à coucher, chambre à bain, cabinet d'aisance et un grand corridor au deuxième étage; en outre, plusieurs chambres sur la galerie, sur l'aile du troisième étage. Le troisième étage a le même complément d'appartements que le deuxième. Manteaux de cheminée en marbre, gaz partout, citerne, hydrant, cour pavée.

La propriété est louée jusqu'au 3 septembre 1888 au taux de $2400 par an et ne pourra être visitée que par les personnes auxquelles les encanteurs auront donné une autorisation écrite.

La résidence fait face au Lafayette Square et permet de voir toutes les bâtisses du voisinage, un des plus attrayants qui soient pour une demeure vaste et centrale.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le reste à crédit de un et deux ans en paiements égaux, portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement, avec la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets; les bâtisses devant être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets; le tout garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège et toutes les clauses usuelles; l'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues durant 1888, et un dépôt de 10 0/0 comptant sera exigé au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Edgar Grima, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 mars—20 31—avril 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bons placements d'argent.

Magasin au coin des rues Tchoupitoulas et Lafayette.

Emplacements de commerce occupés et huit bâtisses coin des rues Deuxième et Liberté.

Succession de John Henderson.

No 15,797—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 7 avril 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos. 72 et 74, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 30 juin 1887 et du 6 mars 1888, il sera vendu à l'encan, pour le compte de la dite succession, les propriétés ci après décrites, savoir:

1° Quatre magasins en briques à trois étages Nos. 84, 86 et 88 rue Tchoupitoulas et le No 62 de la rue Lafayette, carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Lafayette et Girod, désignés comme les terrains Nos. 1, 2, 3 et 6 contigüs les uns aux autres et mesurant comme suit:

Les terrains 1, 2 et 3 mesurent chacun 22 pieds 7 1/5 lignes de façade rue Tchoupitoulas, 22 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur par derrière sur des profondeurs variant de 70 pieds 2 pouces et 2 lignes de façade et de profondeur rue Lafayette; 71 pieds 3 pouces et 3 lignes sur la ligne de séparation du terrain 2, 71 pieds 9 pouces et 3 lignes sur la ligne de séparation du terrain No 3; et 72 pieds 3 pouces sur la ligne de séparation du terrain No 4. Etant le côté supérieur vers la rue Girod. Les magasins et les dits terrains portent les Nos 84, 86 et 88 rue Tchoupitoulas.

Le terrain 6 touche aux précédents à l'arrière et mesure 22 pieds 5 pouces et 6 lignes de façade rue Lafayette sur 66 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles. Le magasin sur le dit terrain porte le No 62 de la rue Lafayette.

Les dits terrains sont bien connus et sont d'excellents emplacements pour le commerce, étant juste en face de la Pointe en établissement de E. J. Hart & Cie et H. R. Gogreve; ils sont occupés comme suit: Albert Mackie, épicier, occupe les Nos 84 et 86 de la rue Tchoupitoulas et le No 62 de la rue Lafayette, à un loyer de $110 par mois; et le No 88 Tchoupitoulas est occupé par la compagnie "National Oil Works Co" à $35 par mois, bail expirant le 30 septembre 1888.

2° Le magasin au coin nord ouest des rues Commerce et Lafayette dans le carré d'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, et mesurant 32 pieds 8 pouces de façade rue Commerce, 87 pieds 4 pouces de profondeur et façade rue Lafayette; 87 pieds 5 pouces de profondeur du côté opposé et 32 pieds 1 pouce de largeur à l'arrière; le magasin est en briques, à deux étages, et est situé pour un entrepôt ou manufacture; il est adjaçant au moulin à riz de MM. Lyon & Daniel et est loué $25 par mois.

3° La rangée de huit maisons en bois dans le Quatrième District de cette ville carré borné par les rues Seconde, Première, St David et Liberté; il y a quatre terrains désignés par les Nos 13, 14, 15 et 16; ils se touchent et mesurent chacun 26 pieds de façade rue Seconde. Les Nos 13, 14, 15 et 16 se touchent et mesurent chacun 26 pieds de façade rue Seconde; les Nos 13 14 et 16 ont chacun 70 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le No 13 forme le coin des rues Seconde et Liberté, et le terrain No 16 a 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Cette propriété est dans le même carré d'îlet que l'église catholique St. François de Sales et à l'avantage d'être à proximité d'un marché, d'écoles, de chemins de fer pour rendre la propriété attrayante à des locataires à des taux rémunérateurs.

Conditions—Un tiers ou plus, au gré des acheteurs, comptant; le reste, s'il y a une balance, en billets des acquéreurs à leur propre ordre et par eux endossés, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication, payables à un et deux ans de date, garantis par hypothèque spéciale et le privilège du vendeur sur la propriété, avec les clauses ordinaires de 5 pour cent pour honoraires d'avocat, assurance des propriétés bâties, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pendant l'année 1888, et feront un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de vente au frais des acquéreurs, pardevant James L. Wolfe, notaire.

7mars—7.19.24.31—7avril

PAR LE CONSTABLE.

Phillip J. Carraher vs Mme Veuve Mary Ward.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 13,812—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 152 rue Lafayette, entre St Charles et Carondelet, le MARDI, 27 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison d'après inventaire enliassé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

17 mars—17 20 27

COMPAGNIE D'ASSURANCE
LIVERPOOL AND LONDON AND GLOBE.

LA PLUS GRANDE COMPAGNIE DU MONDE CONTRE L'INCENDIE.

Plus de $40,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Toutes les pertes sont payées COMPTANT, sans escompte, aussitôt qu'elles sont justifiées.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago - - - - $3,239,091.
Pertes payées pour l'incendie de Boston - - - - $1,427,290.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—NEWTON BUCKNER, Chairman; RODOLPH WOESTE, A. DELVAILLE, JNO. W. LABOUISSE.

HENRY V. OGDEN, Secrétaire Résident. LAWRENCE F. LOW, Assistant Secrétaire.

12 nov. '87—1an

Belles Montres, Pendules, Diamants, Bijouterie, Argenterie, Etc.
—CHEZ—
FRANTZ & OPITZ,
COIN DES RUES ROYALE ET BIENVILLE.
BIJOUTIERS ET HORLOGERS PRATIQUES.
Les plus jolis MONOGRAMMES gravé aux prix les plus réduits tous ouvrages faits sur commande.

BABY CARRIAGES,
54 and 56 Baronne,
R. P. RANDALL.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée No. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, comme suit:

LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 24 mars
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 31 mars
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 7 avril.

Prix du passage pour le Havre.

Première cabine (vin compris) .... $80 et $100
Deuxième classe $60
Billets aller et retour à prix réduits.

Entrepont $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Pour fret et passage, s'adresser à
J. B. DODART, Agt.,
61 rue Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 21 mars, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants:
KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS.

Le steamer

NEW ORLEANS,
Capt. Halsey.

arrivera de son quai au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine $40
Entrepont 20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41

4mai—1 an

MANDEVILLE, COVINGTON ET LES SOURCES D'ABITA.

Le Steamer Heroine.

A partir du 15 octobre 1887, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain du dépôt Pontchartrain au pied des Champs Elysées comme suit:

Les MARDIS à l'arrivée du train de midi.
Les JEUDIS à l'arrivée du train de midi.
Les SAMEDIS à l'arrivée du train de 3 P. M.

DE RETOUR.

Le bateau quittera Madisonville les lundis à 6 A. M.

Old Landing les mercredis à 7 A. M.
Old Landing les vendredis à 7 A. M.

Les eaux et le temps le permettant, le bateau partira.

Prix $1 00
Excursion ....

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, à l'extrémité de la rue Girod.

W. G. COYLE, Agent.
18 oct. No. 47 rue Carondelet.

Crescent Insurance Company,

67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie de actionnaires en 1880.

CAPITAL EN ARGENT. $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, remises contre des risques d'incendie.

W. R. LYMAN .... Président
J. H. OGLESBY .... Vice-Président
CHAS. E. RICE .... Secrétaire

Directeurs:

Joseph Bowling, Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell, J. H. Oglesby,
T. Marinoni, W. R. Lyman,
J. J. Reiss, Charles H. Dolsen,
Lucien Delery, S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman, Charles Newman
Joseph Kohn, M. Gillis,
James T. Rodd, Chas. A. Rice
D. R. Calder.

Voir nos agents dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas

10juil 87—1an

Prof. CYRILLE C. THEARD

No 59 1/2 Union. 3e District.

Leçons chez lui de 9 heures à 10 heures du matin et de 6 heures à 9 heures P. M.

Français, Anglais, Volapük, Tenue des livres, etc. 14 oct—

Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes:

Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, avant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dus sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, et ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dites propriétés peuvent être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cette date, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.

JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur, No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 203 rue Canal.

oct—

CHEMINS DE FER.

Queen and Crescent Route

New Orleans & Northeastern Railroad.

Les "fast limited trains" de cette ligne font un trajet rapide de plusieurs heures de moins que toute autre ligne allant à Cincinnati et autres villes de l'Est.

Deux trains solides tous les jours—Nouvelle-Orléans à Cincinnati, Lexington, Chattanooga et Birmingham.

Comparez notre tableau avec celui des autres lignes.

	No 2, Limited.	No 6, fast line.
Dép Nile-Orléans	5:00 p. m.	10:00 p. m.
Arr. Meridian	10:20 p. m.	5:00 a. m.
Arr. St. Louis		7:20 a. m.
Arr. Tuscaloosa	1:40 a. m.	9:50 a. m.
Arr. Birmingham	3:20 a. m.	12:05 p. m.
Arr. Attalla	5:25 a. m.	2:30 p. m.
Arr. Chattanooga	8:30 a. m.	6:40 p. m.
Arr. Junction City	2:50 p. m.	2:23 a. m.
Arr. Lexington	4:15 p. m.	3:43 a. m.
Arr. Cincinnati	6:40 p. m.	6:40 a. m.

Nouvelle-Orléans à Cincinnati 25 1/2 heures.

Nouvelle Orléans à Washington, New York, Boston, Baltimore, Philadelphie et autres principales villes—un train en avance sur toute autre ligne en concurrence.

Bureau pour les billets—34 rue St Charles.
J. M. KNIGHT, Agent de Billets.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, Nile-Orléans.

1er janv—4 mois.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS —AND— TEXAS RAILWAY.

MISSISSIPPI VALLEY ROUTE.

Arrivée.	Départ.
No 1 ....9 00 A. M.	No 2 ....5:00 P. M.
No 3 ....6 25 P. M.	No 4 ....7:00 A. M.
No 5 ....10 00 A. M.	No 6 ....3:45 P. M.
Excursions du Dimanche:	
Arrivée ....8:40 P. M.	Départ ....8:00 A. M.

Les trains Nos 1 et 2 font un service quotidien entre la Nouvelle-Orléans et Memphis; les Nos 3 et 4 tous les jours entre la Nile-Orléans, Vicksburg et Greenville; les Nos 5 et 6 ont des chars Buffet Pullman entre la Nile-Orléans et Louisville.

Des correspondances de trains se font à Natchez pour Natchez et N. J. et C.; à Vicksburg avec le V. & P. et V. et le R. & M.; à Memphis avec le Gulf Route, Newport News & Mississippi Valley Railroad, L. & N. M. & C. et d'autres lignes.

Tous les trains s'arrêtent à Kenner

JOHN BRADLEY,
Agent Général.
E. W. HOW, G. F & P. A.
R. F. REYNOLDS,
Agent Commercial.

4nov

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans, du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Pa. Co.

Départ de la N Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily ....7:15 am	Atlantic Express, daily ....8.10 pm
San Antonio Express, daily 7:20 pm	New Orleans Express, daily ....8:05 am

Chars dortoirs entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.

17 mai—1an

Somnambule.

LE PROFESSEUR BENORMAND, de retour de Paris, peut être consulté à la Nouvelle-Orléans comme somnambule spiritualiste en maladies et en affaires, il vous dira la place où se trouve le plus chanceux: il guérit les maladies inconnues ou abandonnées par les docteurs, par sympathie, il peut vous débarrasser des décores de famille. Il apporte les meilleures méthodes françaises.

Bureau 216 rue Bourgogne, entre Dumaine et St Philippe, de 10 heures du matin à 6 heures du soir. 29jan—1an

BASILE BARES,

FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Royale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibre pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. a 20 mars—

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR

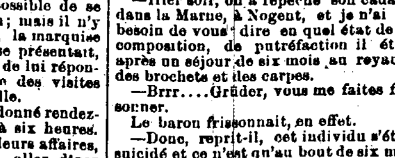

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 17 mars 1888.

Dames:

Mathieu Marie Blondel Madame

Hommes:

Bodart T. B. Bonegdeh Hypolite et
Donet Gustave Adolphe

G. W. NOTT,
Maître de Poste.

Sirop de Dusart

Au Lactophosphate de Chaux

Les expériences des plus célèbres médecins du monde entier ont établi que le lactophosphate de chaux à l'état soluble, tel qu'il existe dans le Sirop de Dusart, est à toutes les périodes de la vie, le reconstituant par excellence du corps humain.

Chez les femmes enceintes, il facilite le développement du fœtus et suffit souvent à prévenir les vomissements et autres accidents de la grossesse. Si on l'administre aux nourrices, il enrichit leur lait et il n'y a plus à craindre pour le nourrisson ni coliques, ni diarrhée; la dentition se fait facilement, sans douleur et sans convulsions. Plus tard, lorsque l'enfant est pâle, lymphatique, que ses chairs sont molles, que des glandes apparaissent autour de son cou, on trouve dans le lactophosphate de chaux un remède toujours efficace.

Son action réparatrice et reconstituante n'est pas moins sûre chez les grandes personnes anémiques, souffrant de mauvaises digestions, chez celles qui sont affaiblies par l'âge, le travail ou les excès

Son usage est précieux chez les phthisiques, car il amène la cicatrisation des tubercules du poumon et soutient les forces du malade en favorisant son alimentation.

En résumé, le Sirop de Dusart stimule l'appétit, établit la nutrition d'une façon complète et assure la formation régulière des os, des muscles et du sang

Paris, DUSART, 8, rue Vivienne.

Pepsine pure Dialysée de CHAPOTEAUT

Pharmacien de 1re Classe, Paris

Deux perles prises après le repas suffisent pour assurer en un quart d'heure la digestion des aliments et faire disparaître les migraines, les maux de tête, les bâillements et la somnolence qui sont la conséquence d'une mauvaise digestion.

Dépôt: 8, Rue Vivienne.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi, 20 mars 1888.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$4,373,171 00	$406,144 00
Même temps la semaine dernière	5,667,844 00	662,119 00

MONNAIE ETRANGERE.

Dollar mexicain	75 à 76	
Pièces de 5 francs	80	
Pièces de 20 francs	$3,80	3,90
Souverains	4,80	4,90
Pièces de 10 thalers	7,50	—
Doublons espagnols	15,40	
Doublons patriotes	15,35	
Doublons mexicains	15,40	
Pièces de 20 pesos mexicaines	....	19,40
Or de l'Amérique du Sud	80c	par pes
20 marcs prussiens	4,60	4.75
Or de la Californie	7 à 8 0/0	esc.
Or américain, poids léger	95	97
Or américain mutilé	5 0/0 d'escompte	

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue à être en assez bonne demande, abondant et facile.

Papier exceptionnel	7
do A1	8
Prêts sur garanties collatérales	4 5
Time do do	5 6
Papier hypothécaire	7 8

New York—Taux de l'argent 2 1/2 pour cent.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre, 2; consols 101 7/16 à 101 1/2; argent en lingots 43 3/4; 4 1/2 à 127 1/4.

Paris—Rentes, 81.07 1/2.

CHANGE.

REICHSMARKS—Commercial	93 11/16
Le STERLING est calme.	
Connaissement de navire A1	
Traites de banques	4 84 1/4 à 4 85 1/4
Le FRANC est calme.	4 87
Francs de commerce	5.21 7/8
Traites de banques	5.17 1/4

LE CHANGE A VUE SUR NEW YORK est calme.

Traites de commerce à 75c. de prime.
Traites de Banques $1 00 de prime.
Les banques tirent des chèques $1 00 de prime pour la taux de collection.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

Avant l'appel de 11 a. m.

$1,000 Louisiana 4's 91 1/4

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.

$5,000 Louisiana 4 s 91
$5,000 Ordinary certificate bonds 111 1/2

Après l'appel de 2 p. m.

10 actions du Waterworks Co 66 1/2
$3,000 Louisiana 4 s 90 3/4

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur au pair	Offre	Demande
Bank of Commerce	10	9 1/2	10 1/2
Canal & Banking Co	100	141	145 1/2
Citizens	100	50	55
Germania National	100	160	165
Germania Savings	100	151	
Hibernia National	100	151	158 1/2
Louisiana National	100	147 1/2	
Metro. Loan & Savings	100	118	119 1/2
Mutual National	100	126 1/2	
N O National	100	518	
Peoples	50	62 1/2	64 1/4
State National	100	108	
Union National	100	109	
Whitney National	100	109	
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	31	35
Factors and Traders Ins	100	44	50
Firemen's	50		
Germania Ins Co	100	110	
Hibernia Ins	100	67	75
Home Ins	100		
Hope Ins	100	23	30
Lafayette	50	68	71
Merchants Mutual	50	52 1/4	54
Mechanics and Traders	100	105 1/4	111
N Orleans Ins As	30	15 1/4	17 1/4
N Orleans Ins Co	30	19 1/2	20 1/4
Sun Mutual Insurance	100		
Southern Ins Co	100		
Teutonia	100	117 1/4	120 1/4
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	81 1/4	83 1/2
Crescent City	100	63 1/2	64 1/4
Canal and Claiborne	100		
New Orleans City	100	102 3/4	103 1/2
Orleans	50	58 1/2	63 1/2
St-Charles Street	50	67 1/2	69
Actions diverses.			
Bienville Oil Works Co	100		
O C Slaughterhouse	50	32 3/4	33 1/4
Imp Bonded Warehouse	100		
Jeffer City Gas Light Co	100		
Consumers' Ice Co	100		120
Louisiana Ice Man Co	50	10	12
La State Lottery Co	100		
Le Oil Co	100		
Metairie Cemetery Ass	100		
N O Gas Light Co	100	81 3/4	83
N O Waterworks Co	100	66 3/4	67 1/2
Planters Crescent Oil Co	100		
Sugar Shed Co	60	32	48
Southwestern Brush Electric Light Co	100		
Louisiana Electric L't Co	100		
Jockey Club	100		
Bons d'Etat.			
Louisiana 4 s		90 3/4	91 1/4
Those (Baby bonds)		52	54
Bons de ville.			
Premiums		134	134 7/8
Premium drawn number			
Privilege on Premiums			
Consolidated 6's		111	112
Crossman		112 1/4	
Consolidated Extended		111	
Crossman		112 1/4	113
Extended 6's			
Railroad			
Waterworks			
Park			
City 6 0/0 certificates		104	105
City 6 0/0 Cts for Consol Coup		105	
City 5		97 1/4	98 1/4
City 7's old			
new			
gold			
Bons divers.			
Cotton Exchange Stock			
Produce Exchange Stock			
Stock Exchange Stock			
Mechanics, Dealers, and Lumbermen's Exchange Stock			
U S 4 0/0			
Canal & C Ave St RR mort			
C., St. L. & N. O. R. R. Co			
Jackson RR 2d mort. coup			
Jackson RR 2d mort. debt			
Morgan's L & T 1st gold mort			
N O Pacific RR 1st gold mort			
St-Charles Hotel Co mort			
Crescent City 1st			
new		105 1/2	
N O City RR Co mort		117	120
St-Charles St RR mort			
N O Waterworks Co mort			
La Ice Mfg Co mort		102	
Levee S. Cotton Press mort			
La Electric L. 1st mort			
Certificats et Warrants.			
State Warrants Ordin. 1884			75
State Warrants Ordin. 1885		44	
do do do 1886		44	50
do do do 1887			
do do do 1888			
Police Cts			
School Cts			
City Scrip, old		90	
new		43	60
Jan. La. Cts on State Consols			
Cts émis en vertu de l'acte 93 de 1880			
Unpaid State Coupons No 12 (Janv. 1 1880)		20 3/4	28 1/2
Unpaid State Coupons prior to No 12			
Unpaid City Coupons			
Half paid Coupons			
State School Warrants			

1 Avec dividende. 2 Sans dividende.
3 Avec coupon. 4 Sans coupon.
5 Crossman's Issue. 6 New Stock.

Pour moins de $5000 et plus de $1000.

BULLETIN COMMERCIAL

COTON.

(Nos cotes pour les marchés du pays et étrangers sont prises des dépêches de la Presse Associée et notre rapport local du New Orleans Cotton Exchange.)

MARCHE DE LA NILE-ORLEANS SUR PLACE.

Le Cotton Exchange a rapporté aujourd'hui des ventes de 7,000 balles, comprenant 1200 balles après 2:30 p. m. hier.

Le marché est facile.

Les cotons tachés sont de 1/8 à 3/8c plus bas que les cotons blancs

Délivré sur contrats, — balles

	Aujourd'hui	Hier	Même jour la semaine dernière
Low Ordinary	7 9/16	7 5/8	7 12/16
Ordinary	8 1/16	8 1/8	8 5/16
Good Ordinary	8 11/16	8 3/4	8 15/16
Low Middling	9 1/4	9 3/16	9 3/8
Middling	9 7/16	9 1/2	9 11/16
Good middling	9 13/16	9 7/8	10 1/16
Middling Fair	10 3/16	10 1/4	10 7/16
Fair	10 15/16	11	11 3/16

FUTURS.

A prime stables.

Mars 9.23 à 9.25; avril 9.23 à 9.25; mai 9.30 à 9.31; juin 9.37 à 9.38; juillet 9.45 à 9.46; août 9.41 à 9.45; septembre 9.11 à 9.12; octobre 8.90 à 8.91; novembre 8.85 à 8.86, décembre 8.86 à 8.87; janvier 8.95 à 8.96.

Les ventes comprennent 77,000 balles.

MARCHES DIVERS.

Aujourd'hui le middling était coté à la Nouvelle-Orléans 9 7/16; à Galveston à 9 3/4; à Mobile à 9 1/2; à Savannah à 9 3/4; à Charleston 9 9/16; à Wilmington à 9 1/4; à Norfolk à 9 3/4; à Baltimore à 10 1/4; à New York à 10; à Boston à 10 1/4; à Philadelphie 10 3/8; à Memphis 9 9/16, à Augusta 9 5/8.

MARCHE DE NEW-YORK.

SUR PLACE.

Facile.

Cotes: Middling Uplands 10; Middling Gulf 10 1/4.

FUTURS.

Fermes.

Mars 9.65 à 9.67; avril 9.70 à 9.71; mai 9.80 à 9.81; juin 9.89 à 9.90; juillet 9.95 à 9.96; août 10.00 à 10.01; septembre 9.68 à 9.70; octobre 9.53 à 9.54; novembre 9.42 à 9.43; décembre 9.43 à 9.44; janvier 9.51 à 9.52.

MOUVEMENT DU COTON.

REÇU NET—A la Nile-Orléans, depuis le 1er septembre, 1,601,016 balles; même temps l'année dernière, 1,636,215 balles; à tous les ports des Etats-Unis, 5,025,024 balles; même temps l'année dernière, 4,957,532 balles.

EXPORTATIONS A L'ETRANGER—De la Nouvelle-Orléans depuis le premier septembre 1,180,244 balles, même temps l'année dernière, 1,256,603 balles; de tous les ports des Etats-Unis 3,589,160 balles; même temps l'année dernière, 3,808,501 balles.

STOCKS—A la Nouvelle-Orléans, 262,361 balles, même temps l'année dernière, 244,841 balles; dans tous les ports des Etats-Unis, 726,7.. balles; même temps l'année dernière, 608,448 balles.

MARCHE DE LIVERPOOL.

SUR PLACE.

Inactif. Les prix sont généralement en faveur de l'acheteur.

Cotes— 5 3/8d pour le Middling Uplands et 5 7/16d pour le Middling Orleans

FUTURS.

4 p.m.—Calme.

MARCHE DU HAVRE.

Calme et facile.

Cotes— 66 fr. pour le Tres Ordinaire (sur place) et 66 fr. pour le Low Middling (sur mer).

SUCRE ET MELASSE.

Rapport officiel du Louisiana Sugar Exchange.

SUCRE—

Ventes 845 barils et 390 boucauts de sucre et 360 barils de mélasse.

OPEN KETTLE—Fort.

Choice		
Strictly prime		
Prime		
Fully fair	4 15/16	
Good fair	4 11/16	
Fair	4 5/8	
Good common	4 5/8	4 1/2
Common	4 3/8	4 1/4
Inferior		Nominal

CENTRIFUGAL—Calme.

Plantation granulated		
Off granulated		
Choice white	6 1/16	6 1/4
Off white	6	
Gray off white		
Fancy yellow clarified		
Choice yellow clarified		5 3/4
Prime yellow	5 11/16	5 3/4
Off yellow	5 11/16	5 3/4
Seconds	4 1/2	5 1/4

MELASSE—Open kettle stable

Fancy		
Choice	33	35
Strictly prime	29	31
Good prime	28	30
Prime	21	23
Good fair	19	20
Fair	17	18
Good Common	16	17
Common	14	17
Inferior		Nominal

CENTRIFUGAL—Stable.

Fancy		
Choice		
Strictly prime	20	21
Good prime		18
Prime		18
Good fair	16	17
Fair	16	17
Good common	15	16
Common	15	16
Inferior	15	16

SIROP— à —

FERMENTING MOLASSES—Non

RIZ DE LA LOUISIANE.

Rapport officiel du New Orleans Produce Exchange

RIZ ECALE—Stable.

Head	Nominal
Prime	5 3/4 à 5 1/2
Good	5 1/4 à 5 1/4
Fair	4 1/4 à 5
Ordinary	4 à 4
Common	4 à 4 1/4
No 2	2 1/4 à 2 3/4

RIZ BRUT—Stable.

$3 00 à 4 50 le sac.

SEMENCE DE RIZ—$0 00 à 7 00.

RIZ POLI—Par ton, $15 00 à 16 00.

SON—Par ton, $13 00 à 14 00.

(Les cotes ci-dessus sont pour les lots en gros en premières mains. Les détaillants demandent 1/4 à 1/2c de plus.)

FARINES.

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse:

FARINE—Stable.

Extra fancy $4 30 à 4 35; Fancy à $4 05 à 4 15 le baril; choix $3 70 à 3 80.

FARINE DE MAIS—$2 80.

HORS DE LA BOURSE.

FARINE SUR ORDRE—Winter wheat flour patente à $4 85 le baril; extra fancy 4 50 à $4 55; fancy $4 10 à 4 20; choix $3 70 à 3 80; Minnesota flour, bakers $4 50; patents $5 00 à 5 10.

FARINE DE MAIS—$2 85 à 2 90.

CREAM MEAL—Choice $3 40.

GRITS—Choice $3 30 à 3 50.

HOMINY—$3 40 à 3.50 le baril.

FARINE DE SEIGLE—$3 70.

OAT MEAL—Coarse $6 25; au $6 25 le baril.

GRAINS ET FOURRAGES.

A LA BOURSE.

MAIS — On cote à 61 pour le blanc; à 60 pour le mêlé et 60 à 61 pour le jaune.

AVOINE—De l'Ouest — à 40; du Texas — à —.

SON—$1 02 1/2 à 1 05.

FOIN—Prime $18,00 à 20,00; Choice $21 00 à 23,00.

HORS DE LA BOURSE

Les petits lots se vendent aux prix suivants; mais 2 à 4c de plus par boisseau; avoine 2 à 4c de plus par boisseau; son 5 à 5 1/2c de plus par 100 livres, et le foin $2 00 à 3 00 de plus par tonneau.

PROVISIONS

A LA BOURSE.

Clôture officielle de la Bourse pour les lots en gros:

Les provisions sont calmes.

MESS PORK—$14 00.

VIANDES SALEES SECHES — Epaules à 6 1/4; short clear sides à 7 3/4; short rib sides 7 3/4; long clear 7 3/4.

BACON — Epaules 7 à 7 1/2; short rib sides 8 1/4; long clear sides 8 1/4; short clear sides 8 1/2.

GRAISSE—En tierçons, raffiné, à 7 1/4 à —.

JAMBON—11 à 12.

Les cotes des provisions à la Bourse sont pour le marché en gros; les prix des détaillants sont de 25 à 50c plus élevés pour le porc, et de 1/4 à 1/2c pour les autres articles provenant du porc.

HORS DE LA BOURSE

DIVERS—Jobbing—Prime mess à $14 50; pig pork à $8 00 le demi-baril; à 14 00 le baril; extra prime and rump pork $13 50 à 14 00. Plain or canvassed shoulders 7 à 8. Boston cut shoulders fancy, small, 9 1/4 à 9 3/4; pic-nic 8 à 8 1/2; S. C. breakfast bacon 10 1/2 à 11; choice to fancy s.c.c. hams 10 1/2 à 12.

BOEUF—Jobbing Extra plate beef à $9 00 à 9 25; plate beef $8 50 à 8 75 en baril; extra plat $5 00 en demi-baril; extra mess à $4 50; extra mess beef $8 00 à 8 25 le baril; New York Fulton Market $5,50 à 5 75 le demi-baril.

EPICERIES.

Les prix suivants sont pour des petits lots.

CAFE—Prime 15 3/4; good 15 1/4; fair 14 3/4; ordinary 13 3/4; common 11 3/4 la livre.

THE—Extra Formosa, 85c à $1 00 la livre; choice to fine 40 à 80c; fair to medium 24 à 35; imperial extra choice 80c à $1 00; fine to choice 30 à 60c; hyson and young hyson, 35 à 38 gunpowders, fair to finest 30 à $1 20.

BEURRE—Western Creamery—Extra 33 à 34; extra firsts 30 à 31, firsts 24 à 25; seconds — à —; Western Dairy—Extra à 20 c; extra firsts 18; first — à —; common 14. Jobbing un peu plus élevé.

FROMAGE — New York creams, fancy, 13 1/4; Western Cheddars full cream à 12; Western twins, full cream, fancy, à 12 1/4; Ohio flats, fancy, full cream, à 12 3/4; Ohio flats, best skims choice à 7; Western flats, skims, à —.

SEL—De la Louisiane—City Coarse 65c; City Fine 85c; City Crushed 75c; Rock Salt 8c la livre; pocket Salt 1 1/2 à 5 selon la grosseur.

CHANDELLES STAR—Full weight 8 1/2 à 9 1/2c la livre.

AMIDON—2 1/2 à 8c la livre.

FRUITS ET NOIX.

Les cotes suivantes sont les prix en gros. On demande 25 à 50c de plus pour les petits lots et 1/2 à 1c de plus par livre.

DU PAYS — Fraises 12 1/2 à 15 cts la pinte; Pommes à $3 50 à 4 50; pacanes de la Louisiane 14 à 16c, selon la grosseur; du Texas 7 à 10; pistaches rouges du Tennessee 4 à 6c la livre; de la Virginie 7c; pommes séchées, fancy new crop, à 6 1/4c, sliced 7; evaporated 12 à 13; raisins secs de la Californie $2 75 à 3 00 la boîte.

ETRANGERS—Oranges de la Havane $6 50 à 7 00 le baril; Oranges impériales $3 75 à 4 25 la boîte, oranges de Palerme $3 00 à 3 50, oranges de Messine $3 50, Citrons de Messine $2 75 à 3 50, Citrons de Palerme $2 75 à 3 50, Raisins de Malaga London Layers par boîte $2 75; par demi-boîte $1 65, par quart de boîte 90c. Ananas $2 50 à 3 00 la douzaine; Bananes 75c à $1 00 le régime; Figues bananes $1 50 à 2 50 le régime; Dattes 5 1/2c la livre; Dattes persanes 7 c la livre en boîte; Fard dates 9c. Currents 7 à 8c la livre; Figues sèches layers 15 à 16c la livre; Pruneaux 7c la liv.; Citrons 22 1/2c la liv.; Amandes Tarragona 17 1/2c la livre; Noix du Brésil 10c la livre: Filberts 10c; Noix de Naples 17c; Noix de coco $37 50 le 1000 4 1/2c pièce en baril.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

Graine de coton ici $12 00; tourteaux $— à 21 75 per long ton shipside farine de graine de coton à — dépôt $19 50 per short ton, et pour livraison de la ville, fleuve et chemin de fer, $— à 20 00. Huile de coton crue 30 à 32 le gallon; huile raffinée à — à —.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

(Nos cotes représentent les prix en gros au landing. Les marchands obtiennent — à 25c de plus par baril et 1/4 à 1/2c par livre en lots.)

POMMES DE TERRE—De l'Ouest $2 75 à 3 00.

PATATES DOUCES—$1 25 à 1 40.

OIGNONS—De l'Ouest $3 00.

AIL—4 à 50c. par string.

CHOUX—7 à 8c. par tête.

CHOUCROUTE—De l'Ouest $12 00.

HARICOTS — Choice Northern à 4 1/2; Red kidney choice — à —; New York red kidneys 4 1/2c; western white kidney 4 1/4c; pois verts 2 1/2.

COW PEAS — Clay à $1 15; mixed $1 05 à 1 10; red $1 05 à 1 10; whippoorwill $1 05 à 1 10.

VOLAILLES—Les marchands en gros demandent de 25 à 50c de plus que les prix suivants par douzaine de volailles, et 5 à 6 c de plus par douzaine d'œufs—Grosses volailles de l'Ouest $4 00 à 4 25 la douzaine; poulets $2 75 à 3 25, canards $2 50 à 3 00; oies $4 00 à 4 50; dindes $12 00 à 14 00. Les grosses volailles de la Louisiane $3 25 à 3 75; poulets $2 00 à 2 50, canards $2 00 à 2 50; oies $4 00 à 4 50; dindes $9 00 à 12 00.

ŒUFS — Ceux de l'Ouest 10 à 11c; ceux de la Louisiane 11 à 11 1/2c.

SUIF — 4c la livre pour celui de la ville; 3 celui de la campagne.

CIRE D'ABEILLE — Prime yellow 18c la livre.

MIEL—Strained 30 à 40c le gallon.

LAINE — Burry 9 à 12c la livre; Louisiana clear 18 à 19; clear lake 20 à 23.

PEAUX AUX ABATTOIRS—70 livres et au dessus 5c; steer et peaux de vaches 30, 3 70 livres 4c; kips, 14 à 35c; peaux de veau 40c pièce.

PEAUX DE LA CAMPAGNE—Green salted 3 1/4 à 4; dry flint 8; dry salted 6 1/4c la livre; damaged green hides 2c off damaged dry 1/3 off.

PELLETERIE—Otter $3 00 à 5 00 castor $1 00 à 3 50 pièce; loutre 15 à 25c. pièce; racoons 30 à 35c.

PEAUX—Chevreuil 14 à 20c la livre; mouton 10 à 50c pièce; chèvre 10 à 25c la pièce.

MOUSSE — Mêlée 1 1/2c la livre; grise 1c, noire 2 1/2c.

PLUMES—Plumes d'oie de première qualité 40 à 45c la livre; commun 10 à 15c.

CORNES—Cornes de bœufs, prime, — à 5c pièce; cornes de vaches — à 1c.

MARCHANDISES DIVERSES.

TABAC EN FEUILLES—Heavy and Regie kinds lugs 4 à 6 1/2; Leaf 7 à 12c. Cutting and Burley sorts 10 à 14; Leaf 13 à 15.

TABAC MANUFACTURE—Jobbing par livre—Fine plug 80 à $1 05; fine medium 53 à 63c; Bright quarters and common 11-inch 4 s et 5's, 25 à 35c. Bright navy 35 à 45c, fancy natural leaf 50 à 80c, fine eating ng 30 à 67c, gray plates smoking 33 à 70.

NAVAL STORES—Les prix du gros sont comme suit. Au détail il faut payer 25 à — de plus par baril. Pitch $1 50 à —; goudron $3 25 à — le baril. $2 00 à — le demi baril. Résine—D E et F $1 00, G $1 05; H $1 10; I 1 20; K $1 40; M $1 50; N $1 70; W G, W W — Essence de térébenthine 34 1/2; jobbing 3 à 4c de plus le gallon.

TOILE D'EMBALLAGE—En petits lots—Bagging, 1 3/4 livre 6 3/4c la verge; 2 livres 7 3/4 à 7 3/4; 2 1/4 livres, 8 1/2 à 8 3/4c; bailing twine 10c la livre.

COTTON TIES—$1 02 1/2 le paquet.

CHARBON.

PITTSBURG—Famille 50c le baril; $5 00 le boucaut; Anthracite $10 50 à 11 00 le ton; bateaux 45c; steamers $4 00 la tonne, en gros 32c le baril.

ALABAMA—Splint pour familles 50c; Corona pour familles 50c; Cahaba 55c. le baril pour familles; Montevallo 60c. le baril pour familles; charbon Pratt sur chars, par le L. and N. RR. $4 25 le ton.

MARCHE AUX BESTIAUX.

BESTIAUX DU TEXAS ET DE L'OUEST—		
Choice fat par liv. gross	3	3 1/2
fair to common	2	2 1/2
MISSISSIPPI, ALABAMA, &C, GRASS		
CATTLE—1re qualité, par tête	$14 00	16
2me qualité, par tête	$10 00	15 00
Vaches communes et vieilles	9 00	10 00
VEAUX—1re qualité, par tête	5 00	7 00
2me qualité, par tête	3 00	4 00
YEARLINGS—1re qualité, par tête	7 00	9 00
2me qualité, par tête	6 00	7 00
PORCS—Good fat Western, par liv. gross	4 1/2	5
Fair Ouachita par liv. gross	3 1/2	4
MOUTONS—Choice, par tête	$2 50	3 00
Fair, par tête	1 00	1 50
VACHES LAITIERES—1re qualité, par tête	60 00	90 00
2me qualité, par tête	30 00	50 00

MATERIAUX de CONSTRUCTION

Yard Spot Quotations.

YELLOW PINE—ROUGH, PER 1,000 FEET.

Sawn Tim No 1	$14 50	Plank No 1	$12 50
No 2	13 00	No 2	12 50
No 3	12 00	No 3	11 50
Scantling No 1	14 50	Flooring No 1	19 50
No 2	11 50	No 2	16 50
No 3	11 00	No 3	15 50
Ceiling No 1	16 50	Weath Bds No 1	13 00
No 2	12 50	No 2	9 50
No 3	10 00		
Boards, No 1	15 50	Boards No 2	12 00
No 3	12 50	No 4	8 50

YELLOW PINE—DRESSED.

Flooring No 1	24 00	Ceiling, No 1	18 50
No 2	19 50	No 2	13 50
No 3	15 50	No 3	9 50
Weath Bds No 1	14 50	Boards, No 1	18 50
No 2	12 00	No 2	16 00
Boards No 3		No 4	12 00

CYPRESS—ROUGH.

Boards, No 1	35 00	Boards, No 2	30 00
No 3	25 00	No 4	18 00
No 5	10@15	No 6	10 00
Dr'd Bds No 1	30@40	No 4	17@25
No 2	31 50	No 5	18 00
No 3	29 00	No 6	17@25

WHARF TIMBER.

No 1	10 00	No 3	8 00
No 2	9 00		

MAHOGANY TIMBER.

No 1		No 3	
No 2			

OAK TIMBER.

No 1		No 3	
No 2			

WALNUT LUMBER.

No 1		No 2	
No 2			

OAK LUMBER.

No 1		No 3	
No 2			

SHINGLES.

No 1	3 75	No 3	2 25
No 2	2 75		

LATH

Per 1,000	$1 50
Alabama lime	95 à 1 05
Cement domestic	1 75 à 2 00
Cement, imported	2 75 à 3 00
Slate	6 00 à 6 25
BRICK—Lake and I. C. R. R.	8 00 à 9 00
Paving	9 00 à 10 50
Ordinary	7 00 à 8 50
Sand	20 à 25
Shells, small	à 40
Shells, large	1 25 à 1 50
Plaster, calcined	1 70 à 2 00

PROMULGATION

—DES—

Amendements proposés à la Constitution de l'Etat de la Louisiane, adoptés par l'Assemblée Générale en 1884 et 1886.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Bureau du Secrétaire d'Etat.

CONFORMEMENT aux dispositions de la Constitution, publication est ici faite et soumise aux électeurs qualifiés de l'Etat de la Louisiane des amendements proposés à la Constitution de l'Etat et qui ont été votés par les deux tiers de tous les membres élus à chaque chambre de l'Assemblée Générale de cet Etat, à une session régulière, tenue en la ville de Baton Rouge, dans les années 1884 et 1886, la Constitution exigeant que la dite publication soit faite pour l'information des électeurs qualifiés de l'Etat pendant les trois mois précédant immédiatement l'élection générale des représentants.

Les amendements ci dessus sont énoncés dans la loi No 43 et la résolution conjointe No 112 de la session régulière de 1884, et dans les résolutions conjointes Nos 28, 75, 88 et 92 de la session régulière de 1886, lesquels sont ci-après publiés officiellement pour l'information des électeurs qualifiés de cet Etat. Ils seront soumis à l'approbation ou au rejet de ces derniers, à la prochaine élection générale qui se tiendra mardi, 17 avril 1888 de mardi suivant immédiatement le troisième lundi du dit mois; de telle manière et dans une telle forme que les électeurs qualifiés pourront voter pour ou contre chaque amendement séparément. Si une majorité des électeurs qualifiés votant à la dite élection, approuve et ratifie tous les amendements proposés ou quelques uns seulement le dit amendement ou les dits amendements proposés, qu'ils ou quelques uns d'eux ainsi approuvés et ratifiés, deviendront partie de la Constitution de cet Etat.

Loi No 43 de la Session régulière de 1884.
Amendement No 1
RELATIF A L'UNIVERSITE TULANE.

Les termes de la loi No. 43 de la session régulière de 1884, adoptée à la session de la législature, en l'année 1884, sont par le présent ratifiés et approuvés; et toutes les dispositions de la constitution de 1879 qui y sont contraires ou qui en préviendraient l'adoption, sont par le présent abrogés, en tant qu'il s'agit de l'application de la dite loi.

Résolution conjointe No. 112 de la Session régulière de 1884.
Amendement No 2.

"L'Assemblée Générale pourra diviser l'Etat en levées de district et pourvoir à la nomination ou à l'élection de commissaires de levées dans les dits districts, lesquels, conformément à la manière prescrite par la loi, auront charge de la surveillance, de la construction de la réparation et de l'entretien des levées dans les dits districts. Ces Commissaires des levées auront le droit de prélever une taxe qui n'excèdera pas dix mills sur les propriétés imposables, situées dans les parties alluviables de chaque district exposé à l'inondation.

Il est bien entendu que, dans le cas où il serait élevé de procurer des fonds additionnels pour construire, entretenir, conserver ou réparer les levées protégeant les terres d'un district, le taux de la taxe limitée par la présente loi, pourra être augmenté, après que la proposition d'augmentation et l'objet pour lequel la dite proposition est proposée auront été soumis à un vote des contribuables du district, qui résident ou ne résident pas sur les propriétés situées dans le dit district, et qu'ils auront prononcé à la dite élection pour la dite augmentation."

Résolution conjointe No 28 de la session régulière de 1886.
Amendement No 3.

"Dans les districts composés d'une paroisse il n'y aura pas moins de six termes de la cour de district chaque année.

"Dans les autres districts, il y aura dans chaque paroisse quatre termes au moins de la cour de district, chaque année, excepté dans les paroisses de Cameron, de Franklin et de Vernon où il n'y aura que deux termes de la cour de district chaque année.

"Jusqu'à ce que la loi y pourvoie, les termes de la cour de district dans chaque paroisse seront fixés par un règlement de la dite cour, et ils ne seront pas changés sans que les avis préalables soient publiés dans une paroisse.

"Il y aura dans chaque paroisse deux termes de jury au moins, chaque année, avec un grand jury, excepté dans les paroisses de Cameron, Franklin et Vernon où il n'y aura qu'un terme de jury chaque année avec un grand jury.

"Aux autres termes de jury, l'Assemblée Générale pourvoira pour des jurys spéciaux, quand la nécessité s'en présentera pour le jugement des affaires criminelles."

Résolution conjointe No 75 de la session régulière de 1886.
Amendement No 4.

Article 180—Le Canal du Nouveau Bassin et le chemin coquillé, ainsi que leurs dépendances, ne seront ni affermés ni aliénés.

Résolution conjointe No 88 de la session régulière de 1886.
Amendement No 5.

"Dans le cas de décès du lieutenant-gouverneur ou quand sa place deviendra vacante par suite de toute autre cause, le président par intérim du Sénat la remplira: il en exercera tous les devoirs et recevra le traitement attribué au lieutenant-gouverneur."

Résolution conjointe No 92 de la session régulière de 1886.
Amendement No 6.

Article 207.—Les propriétés suivantes, et nulle autre, sont exemptées de l'impôt, savoir: Toutes les propriétés publiques; tous les édifices dédiés au culte, tous les lieux affectés aux inhumations, toutes les institutions de charité, tous les bâtiments et tous les biens à l'usage exclusif des collèges et des écoles, les biens-fonds et les biens-meubles des bibliothèques publiques, les biens-fonds et les biens-meubles des associations littéraires à l'usage des bibliothèques publiques, les livres et instruments de physique, ainsi que les tableaux et les statues d'une compagnie ou d'une association exposés dans une salle publique. Il est bien entendu que les biens ainsi exemptés de l'impôt ne seront pas employés ou loués dans un but de profit ou de revenu personnel ou collectif. Seront aussi exemptés de l'impôt les meubles montant jusqu'à concurrence de $500. Seront également exemptés de l'impôt, pendant vingt ans à partir de l'adoption de la Constitution de 1879, les capitaux, les machines et autres objets employés dans la fabrication de matières textiles, de cuirs, chaussures, harnais, sellerie, chapeaux, farine, machines, instruments d'agriculture, glace, engrais, produits chimiques, meubles et autres articles en bois, en marbre ou en pierre, savon, fournitures de bureau, encre, papier, navires (construction) et chocolat. Il est bien entendu que chaque fabrique ainsi exemptée de l'impôt devra employer au moins cinq ouvriers."

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et y ai attaché le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce 13e jour de janvier A. D., 1888.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

19jan—3m

FEUILLETON.

No. 102 Commencé le 25 novembre

Les Drames de la vie

La Grand'Mère.

Par Emile Richebourg.

CINQUIEME PARTIE.

LE COMMISSIONNAIRE.

XI.

LA FIN D'UN VIVEUR.

—Suite—

Il commanda des vins fins, des liqueurs capiteuses; il cherchait l'ivresse, mais il eut beau faire, il ne parvint même pas à s'étourdir, et tous les détails d'une vie consacrée aux plus honteux désordres se retracèrent à sa mémoire avec une lucidité impitoyable.

Accoudé à une fenêtre, fumant son cigare, il vit défiler sous ses yeux des cavaliers montés sur des chevaux de prix, des équipages dans lesquels des hommes et des femmes élégantes causaient avec un entrain joyeux. Plusieurs de ces habitués du Bois avaient été, autrefois, ses compagnons de plaisir. Mais il savait qu'aucun d'eux ne voudrait se rappeler le passé, lui serrer la main, le reconnaître. Après tout, est-ce que lui-même éprouvait maintenant pour quelqu'un un sentiment d'affection?

La nuit était venue, les becs de gaz piquaient, de distance en distance, l'obscurité.

Il sortit du restaurant et se dirigea vers l'arc de Triomphe. Le roulement des voitures, les éclats de rire, les notes stridentes d'un orchestre de bal arrivaient à ses oreilles comme un murmure confus et insupportable. Il pressa le pas et s'enfonça à travers les rues silencieuses.

Il arriva au boulevard Haussmann et s'arrêta devant une maison. Là, il y avait un cercle ou plutôt un appartement où l'on jouait clandestinement. De Septème connaissait le tripot depuis longtemps; il y avait souvent gagné de grosses sommes, mais, non moins souvent, il y avait perdu des sommes plus grosses encore.

Il avait eu la passion du jeu et n'en était pas délivré. Il fouilla ses poches où il trouva dix louis. Il entra dans le tripot, jeta ses dix louis sur le tapis vert et attendit avec l'impassibilité d'un homme sur lequel les émotions du jeu n'ont plus aucune prise.

Il perdit. On aurait dit qu'il s'y attendait; il quitta la salle aussi calme qu'il y était entré, sans avoir prononcé un mot; sur son visage froid, pas une fibre n'avait remué.

C'était une faible somme qu'il venait de perdre; mais, chez lui, pour le lendemain, il ne restait pas une seule pièce d'or.

Quand il se retrouva sur le boulevard, il jeta autour de lui un regard sombre, sinistre, et, dans une de ses poches, sa main caressa la crosse d'un revolver de fort calibre.

Il n'était pas encore dix heures. Mais où aller? Il pensa qu'il n'avait pas autre chose à faire qu'à rentrer chez lui.

Quand il tourna l'angle des rues Richer et de Trévise, il ne s'aperçut point que deux hommes étaient là en observation; et quand il pénétra dans l'allée de la maison où il demeurait, il ne vit point deux autres hommes qui se dissimulaient dans l'ombre d'une porte cochère.

—Pierre, demanda le baron à son domestique, qu'y a-t-il de nouveau?

—Je ne sais rien, monsieur.

—Il n'est venu personne?

—Personne, monsieur. Cependant un inconnu s'est informé, chez le concierge, de l'heure à laquelle vous aviez l'habitude de rentrer.

—Je trouve cet inconnu curieux et indiscret. Avez-vous des lettres à me remettre?

—Aucune lettre, monsieur.

De Septème fronça les sourcils et grimaça un sourire.

Il avait écrit à plusieurs personnes pour leur faire connaître la situation critique dans laquelle il se trouvait, et loin de lui venir en aide comme il l'avait espéré, on ne lui répondait même pas.

—C'est bien, dit-il d'une voix creuse.

Et il entra dans sa chambre où il mit ses pieds dans ses pantoufles et se débarrassa de sa redingote et de son pardessus pour s'envelopper dans une robe de chambre. Ensuite il passa dans son salon, alluma un cigare et s'étendit sur un canapé pour se livrer à de nouvelles et tristes réflexions.

Vingt minutes s'écoulèrent.

Tout à coup le baron sursauta comme un dormeur qu'on réveille brusquement, tendit l'oreille, puis se dressa debout.

On frappait violemment à la porte de l'appartement; et comme elle ne s'ouvrait pas assez vite, sans doute, une voix forte cria:

—Au nom de la loi, ouvrez!

—Hein? fit de Septème, qui devint livide.

Le domestique affolé se précipita dans le salon.

—Monsieur le baron, dit-il, ce sont des gens de la police.

—Ah!

—Ils sont je ne sais combien, peut-être dix.

On frappait toujours et une seconde fois la même voix dit:

—Au nom de la loi, ouvrez!

Déjà, le baron avait repris son sang-froid, et, s'efforçant de paraître très calme:

—Pierre, dit-il, quand on ordonne au nom de la loi, nous devons obéissance; allez ouvrir et dites à ces messieurs que je suis prêt à les recevoir.

Un instant après, un commissaire de police, ceint de son écharpe, pénétra dans le salon, escorté de deux agents; les autres étaient restés dans l'antichambre et sur le palier.

Le baron avait le sourire sur les lèvres et l'air très à son aise.

—Vous êtes monsieur le baron Alphonse de Septème? demanda le magistrat.

—Oui, monsieur, je suis le baron Alphonse de Septème, répondit l'ancien viveur en s'inclinant avec grâce. Vous vous présentez au nom de la loi, monsieur le commissaire de police, serais-je par hasard et sans le savoir un conspirateur dangereux? S'il s'agit de faire une perquisition chez moi, je ne m'oppose nullement à ce que vous remplissiez votre mission.

—Monsieur de Septème, en vertu d'un mandat d'amener lancé contre vous, je viens vous arrêter.

—En vérité, monsieur!

—Veuillez vous préparer à me suivre.

—Mon Dieu, dit le baron, d'un ton dégagé, mais la chose qui a exigé le mandat dont vous êtes porteur est donc bien grave, monsieur le commissaire?

—Je le crois.

—Diable! est-ce que l'on verrait en moi un assassin?

—Peut-être, monsieur le baron.

—Oh! oh! fit de Septème; mais savez-vous, monsieur, que si je n'avais pas la conscience absolument tranquille, je serais fort effrayé?

Et il se mit à rire.

Mais, redevenant subitement très grave:

—Monsieur le commissaire de police, reprit-il, Dieu me garde de faire résistance à la loi et acte de rebellion contre l'autorité; je vais vous suivre; veuillez seulement, je vous prie, m'accorder trois minutes, le temps de mettre un autre vêtement.

—Faites, monsieur le baron, je vous attends.

De Septème passa aussitôt dans sa chambre dont il laissa la porte ouverte et, sous les yeux du magistrat et des agents, enleva sa robe de chambre qu'il jeta sur un fauteuil. Cela fait, il s'approcha du lit. Du salon on ne pouvait plus le voir.

En rentrant il avait déposé son revolver sur la table de nuit; froidement, sans que sa main tremblât, il saisit l'arme, appuya la gueule du canon sur sa tempe droite et fit feu.

Au bruit de la détonation, le commissaire de police et ses agents se précipitèrent dans la chambre toute pleine de fumée.

Le baron était étendu sur le dos, la tête fracassée.

Des flots de sang s'échappaient d'une horrible blessure

Le commissaire se pencha sur lui et l'examina. Il ne faisait plus un mouvement. Il était mort!

Le magistrat se redressa et dit gravement:

—Il échappe à la justice des hommes!

XII

ARRESTATIONS

Le baron de Lubron avait reçu le matin plusieurs lettres, venant de pays étrangers, et avait consacré une grande partie de la journée à répondre à ses correspondants.

Il ne lui avait pas été possible de se rendre à l'hôtel de Saulieu; mais il n'y avait pas beaucoup perdu, la marquise ayant donné l'ordre, s'il se présentait, n'importe à quelle heure, de lui répondre qu'elle était allée faire des visites accompagnée de sa petite-fille.

Le baron de Lubron avait donné rendez-vous chez lui à Grüder, à six heures. Après s'être entretenus de leurs affaires, les deux espions devaient aller dîner dans un restaurant à la mode et passer ensemble le reste de la soirée, si rien ne les obligeait à se séparer avant l'heure où les boulevards deviennent déserts.

Grüder, qui avait toujours beaucoup à faire, n'était pas d'une exactitude remarquable. Cependant il arriva comme six heures sonnaient, et son complice crut devoir l'en complimenter.

Ils causèrent pendant une demi-heure de leurs fructueuses opérations, du prochain mariage du baron avec la riche héritière de Mme de Saulieu et d'autres choses encore.

Comme la marquise revenait de nouveau sur le tapis et que les deux coquins se moquaient agréablement de qu'ils appelaient sa douce folie:

—A propos, dit tout à coup Grüder, vous savez que, lors de la visite que je lui ai faite pour lui présenter l'amorce qu'elle a si bien avalée chez les Drivot, elle m'a à brûle-pourpoint adressé cette question:

—Connaissez-vous Pierre Darasse?

—Eh bien?

—Je vous ai rapporté ce qui s'était passé entre la vieille dame et moi, et pas plus que votre serviteur, vous n'avez compris ce qu'elle avait voulu dire par cette énigmatique interpellation: "Connaissez-vous Pierre Darasse?"

—En effet, Grüder, je n'ai rien compris à cette question.

—Elle est toujours une énigme pour moi, baron; cependant, ce matin, pour la seconde fois, j'ai entendu parler de ce Pierre Darasse.

—Ah! fit le baron, dressant l'oreille.

—Imaginez-vous que cet individu, qui était je ne sais quoi, avait disparu depuis plus de six mois.

—Il y en a tous les jours, de ces disparitions, après?

—Hier soir, on a repêché son cadavre dans la Marne, à Nogent, et je n'ai pas besoin de vous dire en quel état de décomposition, de putréfaction il était, après un séjour de six mois au royaume des brochets et des carpes.

—Brrr.... Grüder, vous me faites frissonner.

Le baron frissonnait, en effet.

—Donc, reprit-il, cet individu s'était suicidé et ce n'est qu'au bout de six mois et par hasard que des pêcheurs ont retrouvé son cadavre?

—S'il n'y avait eu que des pêcheurs pour le retrouver, il est probable qu'il serait toujours resté au fond de l'eau et aurait achevé d'y pourrir, car, paraît-il, il était à moitié enterré dans la vase.

Ce sont deux mariniers qui ont retiré le cadavre de la rivière, mais on leur avait indiqué l'endroit où il était.

—Hein, vous dites?

—Je dis qu'on avait exactement indiqué aux mariniers l'endroit où était le cadavre.

—Mais qui, qui?

—Cela, baron, je l'ignore; mais la personne qui a dit: "Le cadavre est là!" ne peut-être qu'un témoin du crime; car Pierre Darasse ne s'est pas suicidé, il a été assassiné.

Malgré l'empire qu'il avait sur lui-même, le baron frissonna de nouveau et devint très pâle.

Sans remarquer l'effet qu'il produisait, Grüder poursuivit:

La lugubre trouvaille a été faite en présence d'un commissaire de police et de la femme du dit Pierre Darasse, laquelle a reconnu son mari, de même que le commissaire de police a constaté que le noyé avait été assassiné.

—Voilà une bien étrange histoire, Grüder; mais, voyons, ne serait-ce pas un conte?

—Rien n'est plus véridique, baron.

—Mais comment avez-vous su cela?

—Ce matin, par hasard.

—Vous laissez ma question sans réponse. Qui vous a fourni l'information?

—Mon ami Pauffert.

—Je ne connais pas ce Pauffert; qu'est-ce qu'il est?

—Inspecteur de police.

—Ah ça! Grüder, vous avez donc des amis parmi les gens de la police?

—Je me fais des amis, des camarades partout où je peux, baron; je ne dédaigne donc pas, à l'occasion, de fraterniser avec les policiers. Dame, on ne sait pas ce qui peut arriver. Je peux vous citer l'exemple de La Mole et Coconas.

C'était au temps des rois français qui avaient dans les veines du sang des Médicis, alors que les catholiques faisaient une guerre sans merci aux huguenots, c'est-à-dire aux disciples de Luther. Les jeunes seigneurs La Mole et Coconas,—je ne sais plus bien ce qu'ils avaient fait,—furent remis entre les mains du bourreau afin de subir la question ou, si vous aimez mieux, la torture.

L'un d'eux, Coconas, avait, je ne sais plus par quel moyen, gagné les bonnes grâces du bourreau; il sortit de la torture sain et sauf, frais et dispos comme de son lit, après de bonnes heures de sommeil, tandis que le pauvre La Mole avait, lui, tous les os rompus et broyés.

—Je ne connaissais pas cette histoire, Grüder.

—Cela prouve que vous ne lisez pas assez vos classiques français, monsieur le baron, et particulièrement les œuvres d'Alexandre Dumas, le père.

Pour en revenir aux choses de nos jours, je crois agir sagement en ayant quelques accointances dans l'honorable corporation de messieurs les agents de police.

Or donc, baron, ce matin, en *tuant le ver* en compagnie de mon ami Pauffert, il me dit tout naturellement que, la veille, au bord de la Marne, il ne s'était pas trouvé à la noce, et il ajouta que le petit vin blanc sec que nous buvions lui remettait le cœur.

Moi, baron, non moins naturellement, je l'ai questionné,—pas à la manière des bourreaux d'autrefois,—et vous savez ce qu'il m'a appris.

—Alors, ce Pauffert a vu retirer le cadavre?

—Assurément. Il était un des agents qui assistaient le commissaire de police. Vous comprenez, baron, que son récit m'aurait médiocrement intéressé s'il ne m'avait pas dit, tout d'abord, que le cadavre était celui d'un individu appelé Pierre Darasse.

—Oui, je comprends très bien. Et qu'a-t-on fait du cadavre retrouvé?

—Il a été mis dans un cercueil et amené à la Morgue; mais, comme on n'avait pas à en faire une relique et qu'on ne pouvait guère l'offrir en spectacle à la curiosité publique, on s'est empressé de s'en débarrasser; ce matin on l'a conduit au champ de navets et on l'a mis en terre.

—C'est, en effet, ce que l'on avait de mieux à faire. Et vous dites, Grüder, que l'on a reconnu un nommé Pierre Darasse et constaté qu'il avait été assassiné?

—Oui, baron.

—Et, selon votre ami Pauffert, on aurait indiqué exactement à la police l'endroit où était le cadavre?

—Oui.

—Cela prouverait, Grüder, qu'il existe un ou plusieurs témoins du crime.

—Parfaitement.

—Mais il est difficile de comprendre que ce soit seulement maintenant, après plus de six mois, qu'on ait songé à retirer de l'eau le cadavre de la victime.

—Il y a tout lieu de croire, baron, qu'il n'y a pas plus de deux ou trois jours que le crime a été dénoncé.

—Il faut qu'il en soit ainsi. Mais qui est le dénonciateur? Votre ami Pauffert doit le savoir.

—S'il savait son nom ce matin, il n'a pas voulu me le faire connaître.

—Décidément, Grüder, voilà une affaire qui me paraît bien mystérieuse.

—Et parbleu, baron, la plupart des crimes sont des affaires mystérieuses. Un homme important, un haut fonctionnaire, un préfet est assassiné en chemin de fer; pourquoi? par qui? Mystère!

Le duc de *** est trouvé un jour sans vie dans une maison isolée; s'est-il suicidé ou a-t-il été assassiné? Mystère!

Une femme est coupée en morceaux; on retrouve un bras dans un endroit, une jambe à une autre place, un pied par ci, une main par là; on retrouve le corps tout entier, excepté la tête. Qu'est devenue la tête? Mystère! Evidemment, il y a eu crime. Mais qui est la victime et qui est l'assassin? Mystère!

Vous en voulez, du mystère, en bien, en voilà. On nous en donne à Paris, depuis quelque temps, à jet continu.

Et ce crime de la rue Montaigne, deux femmes et une petite fille égorgées, un triple assassinat, rien que cela. Est-elle assez mystérieuse, cette affaire, avec son assaisonnement de barbe postiche, de couteau de boucher, de carte de visite, de lettre signée Gaston Geissler, de ceinture sur laquelle est écrite le même nom, etc., etc.?....

(A continuer.)

Deux balles ont été échangées—verbalement—à l'orchestre de l'Opéra, après le deuxième acte de la *Dame de Monsoreau*.

On sait que le président de la République et Mme Carnot occupaient la loge officielle; il s'y trouvait deux ou trois dames.

Dans une baignoire, du côté opposé, deux jeunes femmes du noble faubourg dirigeaient leurs jumelles jalouses et dédaigneuses vers les parvenues du suffrage universel.

L'une d'elles (un petit profil de chèvre), se tournant vers un marchand assis au fond de la baignoire, lui dit avec ironie:

"Elles prennent l'habitude du monde!"

Un monsieur qui sortait répliqua:

—Pourvu qu'elles n'en prennent pas les habitudes!